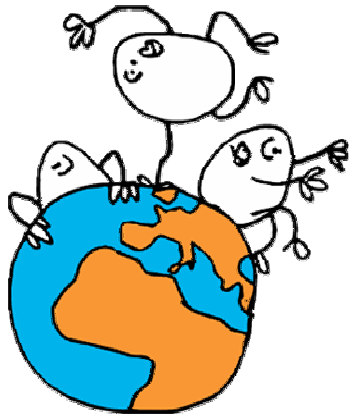


## Réseau Jeunes Filles confrontées aux violences et aux ruptures familiales



### Préambule

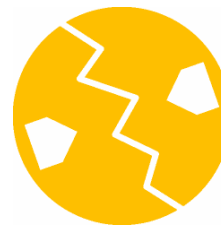
La légitimité, les devoirs généraux et les missions des acteurs du réseau “ Jeunes Filles confrontées aux violences et aux ruptures familiales ” se fondent sur la Déclaration universelle des Droits de l’Homme.

Ce réseau, initié en juin 2000 par le MFPF sur le constat initial d’une “ épidémie de mariages forcés ”, a élargi sa réflexion à la problématique de toutes les formes de violences intra familiales. Si à l’origine les demandes concernaient principalement des jeunes filles, très vite des situations de garçons sont apparues, même si elles restent dans une moindre mesure.

Ce réseau est ouvert aux acteurs des secteurs social, sanitaire et juridique.

Adhérer au réseau, c’est s’engager institutionnellement ou professionnellement à fonder sa pratique sur les principes éthiques énoncés dans cette charte.

La charte énonce les valeurs communes de référence, elle définit les droits et devoirs des membres du réseau.



**Réseau**

**Jeunes Filles**

**Confrontées**

**aux Violences &**

**aux Ruptures Familiales**

Mouvement Français pour le Planning Familial

48 Boulevard Rabelais  
34000 MONTPELLIER

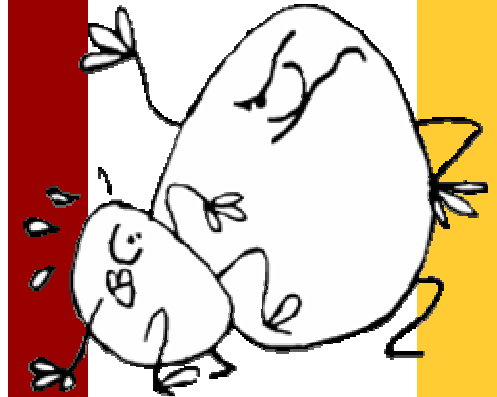
Téléphone : 04 67 64 62 19

Télécopie : 04 67 64 91 09

Messagerie : M-F-P-F.Montpellier@wanadoo.fr

Réseau Jeunes Filles  
confrontées aux violences  
et aux ruptures familiales

### Charte du Réseau



Téléphone : 04 67 64 62 19

## Je m'engage

En accord avec les termes de la charte, je m'engage à en respecter les principes

Nom : .....

Prénom .....

Fonction : .....

Représentant :

(nom et adresse de la structure) : .....

.....

.....

.....

.....

A Montpellier le : .....

Signature et cachet :

Réseau Jeunes Filles confrontées aux violences et aux ruptures familiales

Mouvement Français pour le Planning Familial  
48 Boulevard Rabelais

Téléphone : 04 67 64 62 19  
Télécopie : 04 67 64 91 09  
Messagerie : M-F-P-F.Montpellier@wanadoo.fr

## Objectifs et missions du réseau

Le réseau réunit des acteurs des associations intervenant dans les champs médicaux, sociaux, éducatifs et juridiques, ainsi que des institutions sanitaires et sociales en vue de construire des réponses adaptées en matière de prise en charge des violences et des ruptures familiales.

Cette construction s'inscrit dans une démarche transdisciplinaire et des pratiques coopératives qui favorisent la participation des personnes.

Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau est informée que celui-ci ne travaille pas seul, et qu'il pourra, dans le traitement de sa situation, éventuellement l'orienter vers d'autres acteurs. La collaboration des professionnels et des bénévoles est soumise à l'accord de la personne concernée.

Pour les acteurs des réseaux, le travail en réseau est une démarche volontaire et implique l'adhésion aux principes fondateurs suivants :

- le respect de la dignité de la personne et son libre choix au travers notamment de son adhésion à la démarche sociale et juridique.
- une attention pour faciliter son accès aux soins et aux droits sociaux,
- le respect mutuel entre professionnels, sans hiérarchie de statut,
- le partage d'expériences et la confrontation des pratiques,
- l'engagement à faire évoluer sa propre pratique et à œuvrer pour la modification des pratiques en général,
- le décloisonnement institutionnel par des pratiques transdisciplinaires et inter-institutionnelles,
- la capacité à repérer les dysfonctionnements et à les faire évoluer.

Les acteurs du réseau s'engagent à respecter ces principes.

Ils s'engagent à ne pas utiliser le réseau à des fins commerciales.

Les institutions, les associations et les établissements s'engagent à donner les moyens à leurs professionnels de respecter ces engagements.

## Valeurs et engagements

**La personne est au cœur des préoccupations des acteurs de réseaux.**

Toute personne a droit à un accompagnement social de qualité sans discrimination aucune.

Toute personne dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments qui concernent sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée.

Les acteurs s'engagent à une vigilance accrue sur la circulation des informations relatives aux personnes et sur les modalités précises qui garantissent la confidentialité.

Ils ont conscience du savoir expérientiel de la personne c'est à dire de ses propres capacités à améliorer sa situation.

## Méthode

Différents moyens sont mis en œuvre afin d'assurer l'animation du réseau et le fonctionnement des réunions bimestrielles :

- la formation transdisciplinaire et institutionnelle : formations thématiques,
- les groupes ressources internes au réseau, groupes de travail,
- la communication interne et externe.
- la mise en place d'outils d'information et de centres de ressources permettant, à travers des supports documentaires et des échanges d'expériences, la capitalisation des savoir-faire ainsi que la mutualisation des moyens.

L'ensemble des acteurs du réseau adhèrent à cette charte. Ils s'engagent à respecter ces principes.